



Organisation du Monde du Travail  
Thérapie Complémentaire

# Rapport annuel 2019 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail selon la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but le regroupement des associations de méthodes et des organisations professionnelles nationales intéressées par la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable pour l'Examen Professionnel Supérieur en Thérapie Complémentaire et l'interlocutrice des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est en outre responsable du développement et de l'assurance de la qualité de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de thérapeute complémentaire et ses intérêts auprès du public.

## Introduction

Après une année 2018 marquée par des changements et des restructurations, l'OrTra TC peut se retourner sur une année 2019 relativement calme. L'élection de deux nouveaux membres du Comité et le remplacement de la directrice du siège administratif par une co-direction se sont déroulés en douceur et ont eu d'emblée un effet positif tangible. Le changement au niveau du siège administratif, qui a déménagé d'une petite pièce plus qu'exiguë pour quatre collaboratrices dans de beaux locaux spacieux à quelques pas seulement de l'ancienne adresse, a également eu un effet positif sur le mental de l'équipe. Comme l'OrTra Médecine alternative avait déjà emménagé dans de nouveaux locaux auparavant, l'idée d'un secrétariat commun n'a malheureusement pas pu se traduire dans les faits.

Si les changements au sein de la direction ont entraîné un soulagement notable, en particulier pour la présidente de l'OrTra TC, les deux nouveaux membres élus ont apporté au Comité de nouvelles compétences, de nouvelles impulsions et une bouffée d'air frais. C'est donc dans cette ambiance positive que l'OrTra TC a pu célébrer son onzième anniversaire lors de l'assemblée générale 2019 et envisager avec optimisme la prochaine décennie.

L'extension de l'article des statuts concernant le but de l'organisation, extension décidée par l'assemblée générale, a également ouvert un important champ d'action pour l'avenir, à savoir: la communication, tant interne qu'externe, dans le but d'ancrer notre profession dans la conscience de ses praticiennes et praticiens et du public. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits. D'autres suivront en 2020.

## Comité

Durant l'exercice, le Comité a tenu neuf séances, pour la plupart d'une journée, ainsi qu'une retraite de deux jours. Les nouveaux membres du Comité, Ketty Grusovin et Karen Salwa, viendront le rejoindre à partir de mai.

Lors de sa première séance de la nouvelle année, le Comité a noté avec satisfaction la conclusion des négociations de conciliation qui étaient encore en cours avec deux anciens employés. Ces procédures, lourdes à tous égards, nous ont permis d'apprendre ceci: c'est en fin de compte l'OrTra qui assume la

responsabilité, et ce, quelle que soit l'erreur et la personne qui l'a commise. Des conséquences qui sont désormais prises en compte dans la structure organisationnelle et dans la gestion du personnel.

Cela nous a également permis de constater qu'il n'existe pas de comité purement stratégique. Cette instance doit en effet - sans interférer pour autant au niveau opérationnel - avoir une vision globale de tous les domaines où il doit assumer des responsabilités. L'essentiel de ce travail incombe naturellement à la présidente de l'OrTra TC, qui est donc également présente au siège administratif un à deux jours par semaine. Les autres membres du Comité sont en contact avec ce même en fonction de leurs tâches et de leurs responsabilités.

Les co-directrices du siège administratif ainsi que le responsable des procédures participent quant à eux aux séances du Comité lorsque les affaires traitées les concernent au premier chef.

Une autre «histoire sans fin» a connu son épilogue en mai. Le tribunal de dernière instance, à savoir le Tribunal fédéral, a rejeté le recours de l'«Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale». Après une longue procédure de trois ans au moins, aussi laborieuse que coûteuse, la kinésiologie est enfin parvenue à la reconnaissance officielle en tant que méthode de Thérapie Complémentaire.

Le Comité a également mis un terme à une autre histoire tout aussi interminable, à savoir le remaniement de la vision et des lignes directrices de l'OrTra TC, afin de l'adapter à l'état actuel de développement de notre organisation et de notre profession. Le règlement d'examen et le règlement d'affiliation OrTra TC ont également été actualisés. Enfin, dernière étape d'un long processus, l'Assemblée des délégués a approuvé les statuts révisés.

Conformément à l'article des Statuts concernant le but de l'organisation, le Comité a traité en détail le thème des relations publiques dans le courant du second semestre de l'année. Plusieurs agences ont présenté des concepts succincts à notre demande et ont volontiers répondu aux questions du Comité. Ce dernier a finalement décidé de travailler avec Farner, l'une des meilleures agences de Suisse. Outre le haut niveau d'expertise de celle-ci et la clarté de sa communication, il fallait également que le rapport coût-bénéfice soit aussi transparent et favorable que possible.

## Communication

La communication a été l'un des principaux thèmes de l'OrTra TC durant l'exercice, et ce, tant pour le siège administratif dans sa nouvelle organisation que pour le Comité. Le thème des relations publiques a été abordé à plusieurs reprises dans le passé par les associations membres. Lors de l'assemblée générale du 14 mai 2019, les délégués ont convenu d'ajouter à l'article 2. But des statuts une mention spécifique concernant les relations publiques: «L'OrTra TC représente activement dans le public la profession de thérapeute complémentaire et ses intérêts.»

Après l'assemblée des délégués et le traitement des affaires statutaires (y compris l'approbation du règlement d'affiliation OrTra TC révisé, le règlement d'examen révisé et les directives relatives au règlement d'examen), les personnes présentes ont été conviées à un apéritif d'anniversaire et à une rétrospective des onze ans de l'OrTra TC. Le Comité a reçu de nombreux commentaires positifs de la part des associations membres. Les efforts déployés au cours de l'année écoulée, y compris une séance de médiation, ont heureusement été efficaces.

Une séance d'information destinée aux associations membres, organisée en décembre, a suscité un grand intérêt. L'accent a été mis à cette occasion sur des sujets politiques d'actualité concernant la Thérapie Complémentaire ainsi que sur des informations de fond sur les différentes procédures de l'OrTra TC et le projet concernant les relations publiques.

Une newsletter a été publiée en avril, juin, septembre et décembre. L'éventail des sujets traités était large: informations sur les procédures et les offres de l'OrTra TC, explications concernant les bases juridiques, recommandations aux praticiennes et praticiens concernant la coopération avec les assureurs, etc. Les différents articles ont également été publiés comme d'habitude dans les archives de la newsletter sur le site web de l'OrTra TC.

En outre, en février, avril, juin, septembre et novembre, le siège administratif a envoyé des communications sur divers sujets, notamment les nouvelles nominations pour des fonctions élues de l'OrTra TC, le tarif 590, la reconnaissance de nouvelles méthodes, les fiches d'information, les questions d'organisation, etc.

Afin de faciliter l'admission à la Procédure d'Equivalence et à l'Examen Professionnel Supérieur, la présidente de l'OrTra TC a organisé huit séances d'information, trois en Suisse alémanique et en Suisse romande et deux au Tessin.

On a pu lire dans le bulletin d'automne de la Fedmedcom, désormais intitulé «Millefolia», une brève évaluation de l'état de la reconnaissance des professions de thérapeute complémentaire et de naturopathe, des différentes autorisations cantonales et des efforts pour les établir dans le système de santé.

## Politique et assureurs

Outre ses fonctions d'organe responsable de l'examen professionnel supérieur, la tâche centrale de l'OrTra Thérapie Complémentaire est de représenter les intérêts de la profession, des associations membres ainsi que des praticiennes et des praticiens partout où cela semble nécessaire.

### Confédération

Au niveau fédéral, l'OrTra TC a participé à l'atelier «Echange d'expériences sur les examens fédéraux» organisé au mois de septembre par le SEFRI. Outre les thèmes des contributions fédérales à la mise en œuvre des examens fédéraux, des examens axés sur les compétences et de la création de profils de qualification, cet atelier s'est notamment penché sur le projet «Formation professionnelle 2030», un sujet particulièrement important. Afin que la formation professionnelle suisse puisse continuer à envisager l'avenir avec confiance, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail collaborent pour assurer le développement ciblé du système suisse de formation professionnelle par le biais de l'initiative «Formation professionnelle 2030».

En octobre 2019, la conférence suisse des examens professionnels et professionnels supérieurs «dualstark» a organisé un séminaire sur le thème «apprentissage et examens numériques dans la formation professionnelle supérieure». Ont été invités à y participer les établissements de formation, les organisations en charge des examens et les organes responsables ainsi que les responsables du personnel et les employeurs. Le thème de l'apprentissage numérique ne revêt pas pour l'instant une très grande importance pour notre organisation. La conférence concentre actuellement ses activités sur les PME principalement.

### Cantons

Les législations cantonales sur la santé ont connu en 2019 un certain développement. On mentionnera à titre d'exemple les cantons de Soleure et d'Appenzell Rhodes-Intérieures qui ont adopté des lois sanitaires révisées. Dans les cantons de Nidwald et de Lucerne, l'OrTra TC a, durant l'exercice, participé aux consultations sur la révision des lois sur la santé et des ordonnances y relatives.

L'OrTra TC s'est fixée pour objectif de publier une fiche d'information avec les réglementations déterminantes pour chaque canton. L'élaboration de ces documents a toutefois requis passablement de temps. Il s'est avéré en effet que dans certains cantons il n'est possible d'obtenir des informations fiables qu'après clarification avec la direction de la santé concernée, car il est difficile, à partir de la législation, d'en déduire concrètement la mise en œuvre. Dans le canton de Saint-Gall, par exemple, si certaines méthodes de Thérapie Complémentaire sont soumises à approbation, d'autres ne le sont pas. Des réglementations qui ne se trouvent toutefois pas dans la loi ou dans l'ordonnance.

En raison du faible potentiel de risque que représente la Thérapie Complémentaire, la plupart des cantons ne souhaitent pas explicitement en réglementer les méthodes. Cette manière de procéder signifie

toutefois que de nombreux cantons ne permettent toujours pas d'être exonéré de la TVA, sauf dans le canton de Zurich, où l'autorisation de porter le titre entraîne l'exonération de l'assujettissement à la TVA.

En principe, l'objectif du Comité de l'OrTra TC est toujours d'obtenir, autant que faire se peut, le maximum pour les thérapeutes complémentaires dans le cadre des procédures de consultation sur les lois et règlements sanitaires. Il faut trouver une bonne solution pour tous, en particulier lorsque de nombreux praticiennes et praticiens sont en passe d'obtenir la reconnaissance fédérale et que seulement environ 1000 des 8000 thérapeutes organisés via les associations de méthode ont reçu le diplôme fédéral. On a considéré dans certains cantons que seule la Thérapie Complémentaire avec un diplôme fédéral était soumise à autorisation. Il faut bien évidemment empêcher que des praticiens titulaires d'un diplôme de méthode et des diplômés ne puissent exercer la pratique professionnelle de Thérapie Complémentaire requise pour l'admission à l'EPS. Dans le canton du Tessin, malgré les efforts de l'OrTra TC, cette situation intenable pour de nombreux praticiens et étudiants n'a pas pu être désamorcée, pas davantage en 2019.

### **CAMsuisse**

Au début de l'exercice, la forme d'organisation de CAMsuisse a été définie et ses objectifs et tâches déterminés: «CAMsuisse oeuvre en tant qu'association des organisations professionnelles OrTra MA, OrTra TC, OrTra MM, Artecura et FSO (Fédération Suisse des Ostéopathes). Elle mène des négociations avec les assureurs maladie concernant le tarif 590 et s'engage pour la reconnaissance des certificats et des diplômes fédéraux. CAMsuisse est mandatée par ses organisations membres pour traiter d'autres sujets en fonction de la situation.

L'apparition conjointe des cinq OrTra est incontestablement plus efficace que lorsque des associations faitières, professionnelles ou de méthodes tentent chacune de leur côté d'obtenir des avantages pour leurs membres. Cela étant, l'OrTra TC aurait souhaité que CAMsuisse se voie attribuer un champ d'activité plus large et qu'un petit pourcentage de poste soit créé afin de pouvoir travailler plus efficacement.

L'accent a de nouveau été mis en 2019 sur les réunions semestrielles avec le groupe d'assureurs dans le cadre de la «table ronde» consacrée au développement du tarif 590. Une délégation de CAMsuisse a également eu des discussions bilatérales avec des assureurs individuels. Afin de clarifier les thèmes «Obligation pour les thérapeutes de remettre les dossiers» et «Questionnaires assurances maladie», CAMsuisse a, après clarification juridique, élaboré des fiches d'information pour les praticiennes et les praticiens des professions MA.

### **Fedmedcom**

En février, la Fedmedcom a organisé une consultation sur sa future stratégie. De l'avis de l'OrTra TC, les différents domaines d'action ainsi que les mesures correspondantes ont été présentés de manière convaincante.

Après d'intenses discussions, les champs d'action stratégiques retenus sont les suivants:

- Soins, interprofessionnalité et numérisation:
  - Planification intégrée des cliniques et des hôpitaux
  - Etablissements médico-sociaux intégrés
  - Collaboration interprofessionnelle et mise en réseau
  - Numérisation
  - Couverture et modèles d'assurance
- Formation initiale, formation continue et complémentaire, et reconnaissance
- Science, recherche et enseignement
- Conditions cadres
- Communication et représentation des intérêts
- Ressources et services Fedmedcom

## OrTra MA

Au grand regret du Comité de l'OrTra TC, la coopération et l'étroite collaboration avec l'OrTra Médecine alternative ont complètement cessé après le changement de la présidence de cette dernière en 2018 et plus encore après le départ à la retraite de son directeur général de longue date. Il ne reste plus désormais qu'un échange d'informations au sein de CAMsuisse via les délégués de l'OrTra MA. L'échange que nous avons cultivé avec cette dernière pendant de nombreuses années, même s'il a été parfois difficile et astreignant, fait maintenant défaut, ce qui est une grande perte pour de nombreuses affaires que nous avons en commun.

## Finances

L'exercice 2019 se termine avec un bénéfice d'exploitation de CHF 107 089,47. Le résultat est donc supérieur de CHF 201 389,47 CHF au budget.

Du côté des recettes, on mentionnera notamment des entrées d'environ CHF 150 000 plus élevées que budgétées pour les procédures d'équivalence et le certificat de branche. Nous avons également enregistré de nombreuses nouvelles demandes pour notre procédure d'équivalence.

Une autre différence majeure par rapport au budget se situe au niveau des recettes des frais d'examen professionnel supérieur - environ CHF 54 000 – ce qui s'explique par le grand nombre de demandes reçues. Pour la première fois en effet, nous avons dû renvoyer à une date ultérieure les épreuves pour certains candidats.

Les dépenses plus élevées pour les expertes et les experts en matière de procédures d'équivalence et d'EPS expliquent donc également les montants un peu plus élevés sous ces rubriques.

Les dépenses du siège administratif, supérieures d'environ CHF 14 100 aux prévisions, sont dues au déménagement dans les nouveaux locaux et à l'augmentation du pourcentage de postes.

Les recettes différées pour des prestations déjà payés mais non encore servies (EPS, PE, accréditation et reconnaissance de méthodes) ont encore augmenté de CHF 99'625.-- en 2019. Cela est dû au fait que l'EPS est déjà prévu pour mars 2020. La date limite d'inscription en décembre 2019 a entraîné le paiement de nombreux frais d'examen en 2019 déjà, montants qui ont donc dû être entièrement reportés. Au 31.12.2019, le solde de l'ensemble de ces recettes différées s'élevait à CHF 630'950.--.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève à CHF 1 478 661,55 au 31.12.2019 et est donc supérieur de CHF 256 799,71 à celui enregistré au 31.12.2018. Les fonds propres de l'OrTra TC s'élèvent à CHF 794 068,56 au 31.12.2019.

## Organigramme de l'OrTra TC

Le modèle de gestion choisi par le Comité et approuvé par les délégués, modèle qui répartit les tâches opérationnelles et les responsabilités sur plusieurs épaules, a fait ses preuves pour tous les participants. D'une part, les niveaux stratégique et opérationnel sont clairement séparés, et, d'autre part, ils sont reliés entre eux de manière fiable grâce à la coopération institutionnalisée entre le Comité, la direction du siège administratif et le responsable des procédures.

## Siège administratif

C'est avec beaucoup d'engagement et de dextérité que la directrice du siège administratif, Gabriela Rutschmann, a organisé le déménagement dans des locaux plus spacieux à Soleure à partir de février 2019 et la mise en place des infrastructures nécessaires. Un défi majeur aura été dans ce contexte l'installation d'un serveur séparé de la Dropbox existante. Une fois ce travail de réorganisation terminé,

Gabriela Rutschmann a décidé en mai 2019 de retourner à son ancien domaine d'activité, le travail social.

Les collaboratrices du siège administratif Nicole Schaffner (comptabilité/personnel) et Claudia Pohl (assistance) ont proposé au Comité de l'OrTra TC d'assurer la co-direction du siège administratif et ont été volontiers promues à cette fonction par ce même Comité, fonction qu'elles ont occupée à partir du 1er mai. Le bon fonctionnement du siège administratif a ainsi pu être assuré. Outre l'avantage de disposer de différentes compétences chez les deux directrices, la représentation peut également être garantie pour les tâches centrales du siège administratif. C'est en étroite collaboration avec le Comité, en particulier avec la présidente Andrea Bürki et le responsable des procédures Gregor Schraner, que l'accent a été mis sur la définition des processus et leur optimisation au sein du siège administratif.

L'une des tâches herculéennes qu'il a fallu effectuer durant l'exercice a été le traitement des quelque 150 dossiers de kinésologues avec diplôme de branche. Après l'intégration de la méthode de kinésio-logie dans le règlement d'examen à partir du 10.05.2019, ces diplômé-e-s de l'ancienne passerelle de l'OrTra TC avaient droit à un diplôme fédéral a posteriori et souhaitaient naturellement l'obtenir le plus rapidement possible. Chaque dossier a dû être vérifié, les données du thérapeute mises à jour, les questions clarifiées et des documents réclamés, afin que les commandes puissent ensuite être passées à la Confédération via la Commission d'examen. Et le tout en sus des affaires courantes et encore après le départ de Gabriela Rutschmann en milieu d'année. L'ensemble du processus a toutefois pu être achevé à la fin de 2019, à quelques exceptions près.

Le développement de la base de données a également fait l'objet d'une attention particulière. Tous les diplômes fédéraux, les certificats de branche, les écoles accréditées, les expertes et les experts ainsi que les superviseuses et les superviseurs doivent être enregistrés de manière centralisée et pouvoir être consultables le cas échéant. Il a fallu tout d'abord configurer la base de données en conséquence, puis procéder à l'enregistrement des données, tâche qui nous occupera pendant un certain temps encore.

Durant l'exercice, de nombreux appels téléphoniques et quelque 8 000 courriels nous sont parvenus via la boîte aux lettres du siège administratif. Afin de traiter au mieux les nombreuses questions qui nous sont adressées en allemand, en italien ou en français - que ce soit par écrit ou par téléphone -, le siège administratif a commencé à développer la rubrique FAQ et défini un catalogue de réponses types. La révision et le développement du site web et des formulaires de procédure dans les trois langues sont également censées permettre un traitement plus efficace des demandes de renseignements.

En août 2019, Claudia Ziegler a été engagée pour fournir un soutien administratif aux deux codirectrices du siège administratif. Avec Marlene Wittenwiller, responsable de la Procédure d'Equivalence, et Gregor Schraner, responsable des procédures, une équipe engagée et compétente sera opérationnelle d'ici la fin 2019 pour soutenir les intérêts de l'OrTra TC.

## Commission d'examen

En sa qualité de président de la Commission d'examen, Michael Rüegg du *Büro für Bildungsfragen* a géré avec compétence et finesse les affaires liées à l'examen professionnel supérieur, à savoir les sessions d'examen elles-mêmes, les journées de calibrage pour les expertes et les experts à l'EPS, les séances de la Commission d'examen et d'autres tâches encore. Nous partageons la joie de Michael Rüegg pour son voyage autour du monde, mais regrettons néanmoins beaucoup sa démission à la fin du mois de novembre. Barbara Crittin s'est mise à disposition en tant que nouvelle présidente de la Commission d'examen. Déjà membre de ladite commission, elle connaît bien les défis à relever, possède une expérience de la présidence et a de bonnes connaissances dans les domaines de l'audit et de l'évaluation.

En juin, Peter Itin s'est retiré de la Commission d'examen. Il a dirigé cette dernière pendant deux ans et a initié Michael Rüegg à sa fonction de président. En septembre, le Comité a élu Regula Banz à la

Commission d'examen pour succéder à Peter Itin. Cela étant, le but de la CE et de l'OrTra TC est de trouver un ou deux membres supplémentaires. La composition de la Commission est actuellement la suivante: Regula Banz, Barbara Crittin, Agnes Schweizer, Raphael Schenker et Georg Weitzsch. La CE s'est transformée ainsi en une communauté de travail énergique et constructif.

La Commission d'examen s'est fixée comme objectif spécifique de rédiger un manuel, un document qui contiendra toutes les tâches des expertes et des experts en matière d'examen, des activités pratiques (passer des examens oraux et écrits) aux questions administratives. Ce manuel de référence sera mis à la disposition des expertes et des experts dans le courant de l'année 2020.

Au cours de l'exercice, le *Büro für Bildungsfragen* était responsable de la direction de l'examen et de la gestion du secrétariat de ce dernier. Le travail professionnel de Claudia Bossi en tant que responsable du secrétariat de l'examen a une nouvelle fois été très apprécié cette année. Claudia Bossi a entamé son congé maternité en décembre 2019 et est devenue maman d'une petite fille le 9 mars 2020. Sandra Egger, du *Büro für Bildungsfragen*, lui succède.

La Commission d'examen a tenu 7 séances durant l'exercice. Ces dernières ont été principalement consacrées à la préparation et au suivi des deux examens professionnels supérieurs, aux séances de notation et à la formation des expertes et des experts, ainsi qu'au traitement d'autres tâches importantes concernant le contenu. Les membres de la CE étaient cette année à nouveau responsables de la préparation des dossiers et des questions d'examen. La CE a pu compter sur la collaboration de 32 expertes et experts en mai et 31 en octobre pour les parties orales de l'EPS ainsi que pour la correction et l'évaluation des épreuves écrites.

En 2019, 114 candidates et candidats ont passé les deux examens professionnels supérieurs. Parmi ces derniers, 89 l'ont réussi. Les 25 autres candidates et candidats ont la possibilité de répéter les parties de l'examen auxquelles ils ont échoué.

Comme l'année précédente, les feedbacks des candidates et des candidats ainsi que des expertes et des experts en matière d'examens ont été exceptionnellement bons. Les experts ont constaté en particulier qu'ils avaient développé des compétences plus approfondies dans le domaine de la conduite d'entretiens. La Commission d'examen continue quant à elle à se concentrer sur le développement de la qualité, thématique qui est également abordée lors des journées de calibrage. La participation des membres de la Commission aux examens oraux est soumise à des règles claires et constitue une mesure importante pour le soutien et la promotion des experts concernant l'évaluation et le développement ultérieur de ces derniers.

Le nombre croissant de candidates et de candidats à l'EPS nécessite le recrutement d'experts supplémentaires. La Commission d'examen a examiné attentivement leur formation et a préparé une introduction bien charpentée.

Au total, 250 diplômes fédéraux ont pu être délivrés pour l'année 2019. Parmi ceux-ci, 161 thérapeutes ont reçu le diplôme a posteriori et 89 thérapeutes ont obtenu le diplôme après avoir réussi l'examen professionnel supérieur. Le nombre particulièrement élevé de diplômes a posteriori délivrés s'explique par l'inclusion de la méthode de la kinésiologie dans le règlement d'examen.

## Reconnaissance des méthodes

L'exercice 2019 a été marqué par la consolidation et la poursuite du développement de cette procédure de reconnaissance. Le contenu et la forme du règlement relatif à la reconnaissance des méthodes de l'OrTra TC et le guide qui l'accompagne depuis 2016 ont été révisés et mis en vigueur par le Comité.

En 2019, après une procédure de longue durée, la fasciathérapie a pu être reconnue comme nouvelle méthode de la Thérapie Complémentaire. Le 24 septembre, le SEFRI a inclus dans le règlement d'examen de l'EPS cette méthode en tant que 19<sup>e</sup> méthode. Cela signifie qu'il est également possible d'obtenir un certificat de branche pour cette méthode et qu'il est possible de passer l'EPS.

Après des années de retard dû à des recours, la kinésiologie a finalement été incluse dans le règlement d'examen le 10 mai 2019. Pour ce qui est de la méthode Yoga Thérapie, les organes respectifs responsables ont demandé des ajustements mineurs concernant l'IDMET.

Deux demandes de reconnaissance de méthodes ont dû être rejetées en 2019. Actuellement, quatre demandes de reconnaissance sont en cours de traitement, et une autre association de méthodes fait l'objet de clarifications. L'OrTra TC peut compter sur les expertes et les experts travaillant sur les identifications de méthodes soumises en 2018 pour les traiter et les évaluer. Au cours de l'exercice, l'équipe d'experts a été renforcée par une experte francophone.

## Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2019, la réglementation relative à la procédure d'équivalence Certificat de Branche OrTra TC, le guide relatif à la preuve formelle de l'équivalence CB et le document de preuve pour les candidates et les candidats ont été révisés et mis à disposition sur le site web. Le document Tronc Commun a également été revu, notamment au niveau de sa forme. Le guide de la rédaction de l'essai sur l'identité TC et les documents d'évaluation interne y relatifs seront révisés dans une prochaine étape.

Outre les deux séances de formation d'une demi-journée destinées aux expertes et experts, l'encadrement de ces derniers a été renforcé, les directives internes relatives à l'évaluation ont été étendues et des informations plus détaillées ont été régulièrement communiquées aux expertes et experts via des circulaires. Ces mesures ont permis d'améliorer encore la qualité et la sécurité juridique de l'évaluation. A noter qu'aucun recours n'a été introduit en 2019 contre une décision concernant l'équivalence.

En 2019, 297 certificats de branche ont été délivrés, soit presque exactement le même nombre que lors de l'exercice précédent. Au total, 1031 certificats de branche ont été délivrés entre le début de la procédure et la fin de l'année sous revue.

L'intérêt pour la procédure d'équivalence semble s'accroître dans le sud et l'ouest de la Suisse en particulier. Afin de traiter ces demandes, l'OrTra TC cherche des expertes et des experts francophones et italophones supplémentaires.

## Accréditation

Au cours de l'exercice 2019, 6 dossiers d'accréditation ont été soumis par des prestataires de formation. Parmi ceux-ci, 2 cours de formation pour le Tronc Commun au Tessin et 2 cours de formation TC de prestataires en Suisse alémanique ayant déjà des formations accréditées ont pu être accrédités. Malheureusement, 2 requêtes émanant de Suisse romande ont dû être rejetées. Par ailleurs, les dernières exigences en suspens des prestataires de formations déjà accréditées ont été considérées comme remplies, de sorte qu'il n'y a plus de cas en suspens concernant cette procédure.

Depuis le début de la procédure d'accréditation jusqu'à la fin de 2019, l'OrTra TC a pu accréditer un total de 29 formations TC avec Tronc Commun, 3 formations TC avec Tronc Commun externalisé et 7 formations Tronc Commun.

Deux nouvelles personnes ont rejoint le pool d'expertes et d'experts, ce qui est particulièrement utile pour les requêtes italiennes et françaises. En plus de deux sessions de formation d'une demi-journée pour les experts, l'encadrement de ces derniers a également été renforcé dans cette procédure.

Les demandes d'accréditation peuvent désormais être évaluées avec toute la compétence nécessaire dans les trois langues nationales et à chaque fois par deux expert-e-s.

Il convient de noter que l'OrTra TC a pu compter sur l'expérience et les connaissances de Jean-Michel Plattner en matière d'évaluation des dossiers d'accréditation, lequel a accompagné la formation des experts et garanti ainsi la cohérence et l'uniformité de l'évaluation des dossiers.

Au cours de l'exercice, d'autres examens finaux de TC ont été organisés pour les prestataires de formation accrédités. L'OrTra TC a pu décerner un total de 37 certificats de branche à des diplômés. Le responsable des procédures et les experts ont pu participer aux examens finaux de TC, comme le prévoit le règlement. En outre, les prestataires de formation ont continué à recevoir régulièrement des circulaires contenant des informations importantes.

Outre l'accréditation proprement dite, un certain nombre d'entretiens préliminaires ont eu lieu avec les prestataires de formation intéressés. De nombreuses demandes de renseignements par courrier électronique et par téléphone sont également parvenues de toute la Suisse sur des questions générales d'accréditation ou sur la mise en œuvre de l'examen final de TC. Le responsable des procédures et le secrétariat ont répondu à ces questions avec toute la diligence requise.

## Commission de recours

Au cours de l'exercice, la Commission de recours a dû traiter un recours contre une décision négative du Comité concernant la reconnaissance d'une méthode en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire. Même si une méthode est très connue et qu'elle est également reconnue, il se peut que l'expertise selon les critères de reconnaissance des méthodes peut démontrer que la méthode en question ne correspond pas au profil professionnel de la Thérapie Complémentaire. L'affaire représentée par un cabinet d'avocats a nécessité une décision de recours très détaillée, recours qui a été finalement rejeté.



Andrea Bürki  
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl  
Co-responsables siège administratif de l'OrTra TC



Nicole Schaffner